

DÉPARTEMENT DU NORD  
—\*—  
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI  
—\*—  
CANTON DE LE CATEAU

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE  
**BUSIGNY**

**OBJET : Créations et suppressions d'emplois dans le cadre des avancements de grade.**

**Séance ORDINAIRE**  
10 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix janvier à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire, à la suite de la convocation du 03 janvier 2024, laquelle a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

**Président :** Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire

**Nombre de Conseillers en exercice :** 19

**13 présents :** Didier MARÉCHALLE, Maire, René SCAILTEUX, 1<sup>er</sup> adjoint, Nicole GOURMEZ, 2<sup>ème</sup> adjoint Christophe LEBRUN, 3<sup>ème</sup> adjoint, Francine RICHEZ, 4<sup>ème</sup> adjoint, Franck DEFOSSEZ, Marie-Françoise BUISSET, Stéphane LEBLEU, Pierre CZERIBA, Chloé GOMANNE, Christian PECQUEUX, William LEMAIRE, Annie WYART.

**1 absente excusée :** Cécile COLPIN

**2 absents :** Hervé SÉRUSIER, Angèle DUPUY

**3 Procurations :** Mr Julien GOEMAERE à Mr Christophe LEBRUN  
Mme Marie-Thérèse DESICY à Mr William LEMAIRE  
Mme Fabienne DUBUS à Mr Christian PECQUEUX

**Secrétaire de séance :** Madame Annie WYART.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 83-624 portant et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs,  
Vu la consultation du CDG59 en date du 21 décembre 2023,  
Vu le tableau des agents promouvables – avancement de grade 2024,  
Vu la délibération n°2007-21609 du 21/09/2007 validant les ratios au titre de l'avancement de grade,  
Considérant que les agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade,  
Considérant que les grades à créer sont en adéquation avec les fonctions assurées

par les agents concernés,

Certains agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création des emplois suivants :

- 3 emplois d'adjoints techniques principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

▪ la création :

à compter du 01 février 2024 de :

- 3 emplois permanent à temps non complet d'adjoint techniques principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

▪ la suppression :

à compter du 01 février 2024 de :

- 3 emplois d'adjoint techniques permanent à temps non complet
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps complet

Les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Didier MARÉCHALLE

Certifié exécutoire par la transmission  
en Sous-Préfecture le 11 janvier 2024  
et l'affichage à Busigny le 11 janvier 2024



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Didier Maréchal', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE BUSIGNY' at the top, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and the number '59137' at the very bottom. In the center of the stamp is a small illustration of a building, likely the town hall.